

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 3 juin 2025,*
- *Adhésion au service de solution d'appel d'alerte à la population multimédia avec la société Cii Télécom,*
- *Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2025 – fête votive,*
- *Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 31 août 2025 – fête de Saint Geniès,*
- *Logement du Presbytère – détermination du prix de location mensuel du logement à compter du 15 septembre 2025,*
- *Questions diverses,*

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Dorothee CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 21 h 00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du mardi 3 juin 2025,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-07-001.*

2. Adhésion au service de solution d'appel d'alerte à la population multimédia avec la société Cii-Télécom

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un protocole mis en place pour envisager des actions opérationnelles afin de protéger la population. L'organisation prévue dans le cadre d'un PCS permet aux collectivités de faire face aux événements majeurs impactant fortement la population et la vie collective. La commune, par délibération n°2024-12-004 du 10 décembre 2024 les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). La téléalerte est un processus qui nous permettra d'alerter les administrés et d'organiser le maintien de leur sécurité. Téléalerte est un automate d'appel d'alerte multimédia, qui nous permettra de lancer une campagne d'alerte rapidement et facilement sur différents médias pour une efficacité optimale. C'est l'assurance d'un message clair, délivré à chacun. Les statistiques d'acquiescement nous protègent en cas de contestation. Tarif négocié préférentiel avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne (réduction de 10%). Engagement sur 3 ans au tarif de 540 € HT. Laurette FOISSAC propose de relancer l'information concernant le registre des personnes à risques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** la convention entre la commune et Cii Télécom pour une durée de 3 ans,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre les parties et tout document se référant à ce dossier.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-07-002 + convention*

3. Tarifs d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2025 – fête votive,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des projets du Comité des fêtes de Belfort du Quercy concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du village qui aura lieu les 14 et 15 août 2024, avec l'organisation du vide grenier la journée du 15 août 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** à **2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête votive traditionnelle du village du 15 août 2025,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Belfort du Quercy à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-07-003*.

4. Tarifs d'occupation du domaine public pour la journée du 31 août 2025 – fête de St Geniès,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet du Comité des fêtes de Saint-Geniès concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du hameau qui aura lieu le dimanche 31 août 2025 avec l'organisation du vide grenier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** à **2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête annuelle du hameau de Saint-Geniès, du 31 août 2025,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Saint-Geniès à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-07-004*.

5. Logement du Presbytère – détermination du prix de location mensuel du logement à compter du 15 septembre 2025

Les travaux du presbytère vont bientôt se terminer. Il est nécessaire de définir un montant de loyer qui sera applicable à compter du 15 septembre 2025. Le logement de 90 m² habitable comprend une pièce à vivre avec espace cuisine, 1 salle d'eau, 1 WC et 3 chambres. Le coût total du projet à la charge de la commune s'élève à 214 301,66 € TTC avec déduction faite de la subvention de l'Etat. Après renseignements, sur la commune il est rappelé que le prix au m² s'élève à 11 € (tranche haute). Le remboursement de l'emprunt équivaut à une mensualité de 1 156,57 €. Il est nécessaire de définir les conditions de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** le loyer hors charges du logement situé 120, rue du château 46230 Belfort du Quercy à 850 € mensuel,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à diffuser des annonces et à engager les visites du logement à compter du 1er août 2025,

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-06-005*.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 50.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Donthé CASTELNIQU